

Club PLUI

Présentation du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

19 juin 2014

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



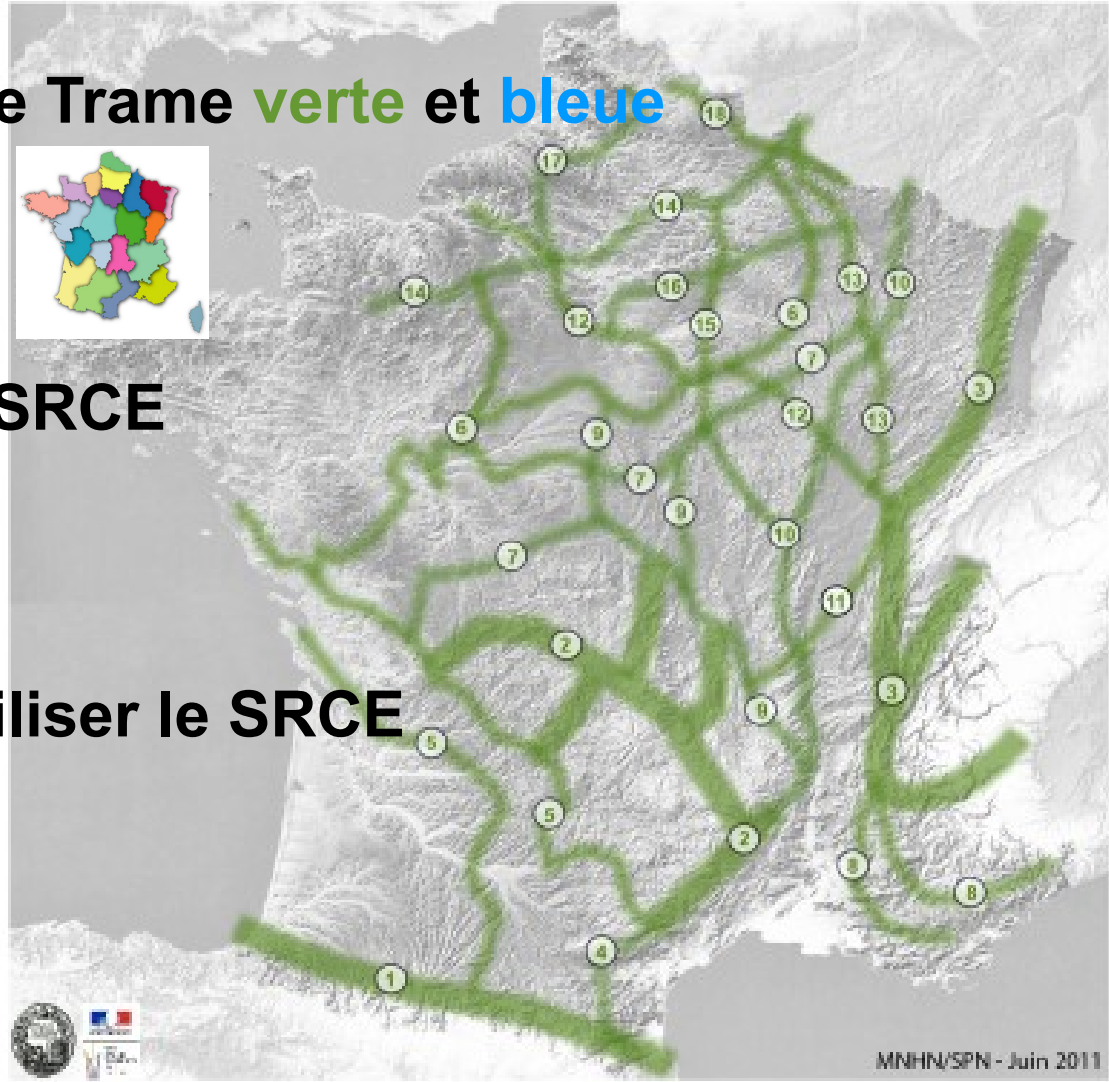
Sommaire

1 Pourquoi une Trame verte et bleue



2 Contenu du SRCE

3 Comment utiliser le SRCE



1 Pourquoi une Trame **verte** et **bleue**



1.1 Pour protéger la nature

L'humanité ne connaît pas la nature.

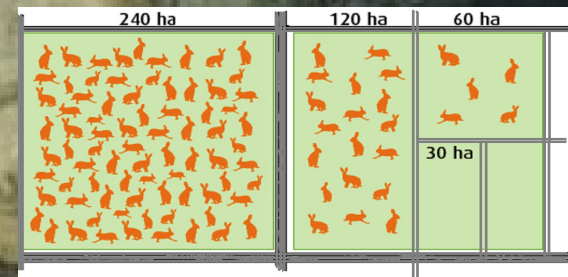
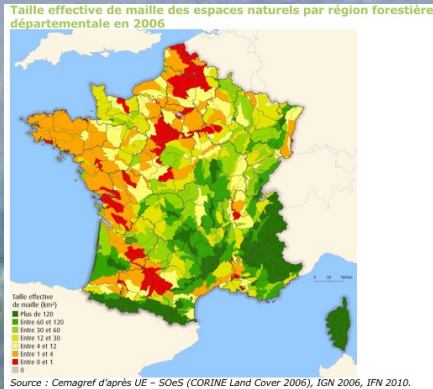
Mais n'est pas nécessaire de tout connaître pour agir.

Voir la Nature à travers le paysage (*partie d'un territoire que la nature offre à un observateur*) : approche globale d'un territoire, création humaine et l'homme est intégré au paysage.

En chinois c'est plus simple : 山水 montagne + eau



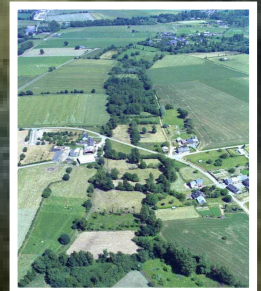
1.2 Pour maintenir les fonctionnalités des continuités écologiques



Une réponse à la fragmentation aux différentes échelles

La fonctionnalité (R 371-17) dépend de :

- la diversité et de la structure des milieux et de leur fragmentation,
- des interactions entre les milieux et les espèces,
- d'une densité de continuités écologiques suffisante.



Les corridors écologiques, qui matérialisent la dispersion des espèces, décrivent des fonctionnalités écologiques et non des « couloirs à espèces ».

2. Contenu du SRCE

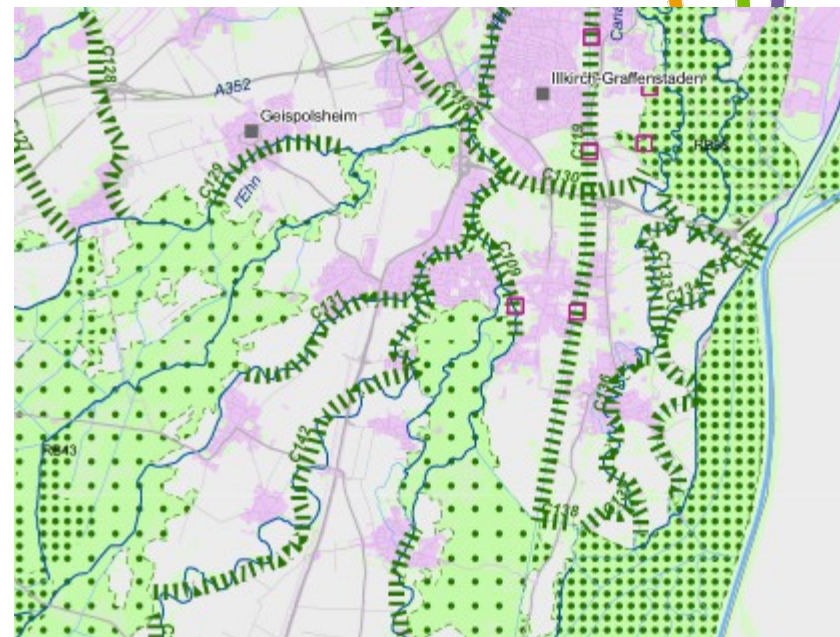
2.1. Définition des réservoirs

- **Réservoirs de biodiversité :**
 - les zonages réglementaires + zonages de référence (inventaire ZNIEFF, labellisation (RAMSAR) et gestion Natura 2000),
 - les données de localisation des espèces sensibles à la fragmentation,

65 espèces (oiseaux, mammifères, insectes, amphibiens, reptiles) Propositions régionales amendées puis validées par le MUSEUM,

- les milieux naturels associés pouvant jouer un rôle important dans la trame verte et bleue.

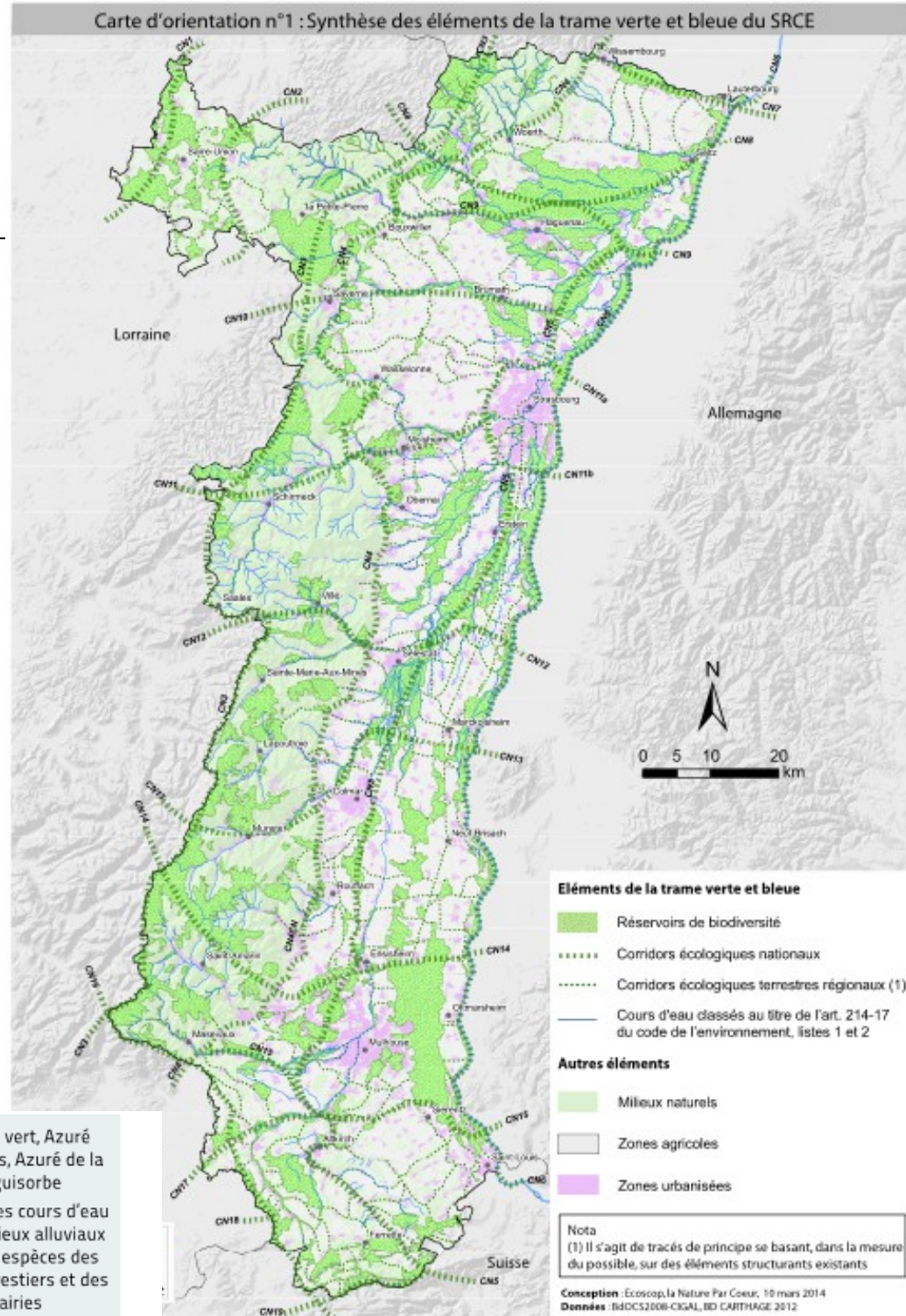
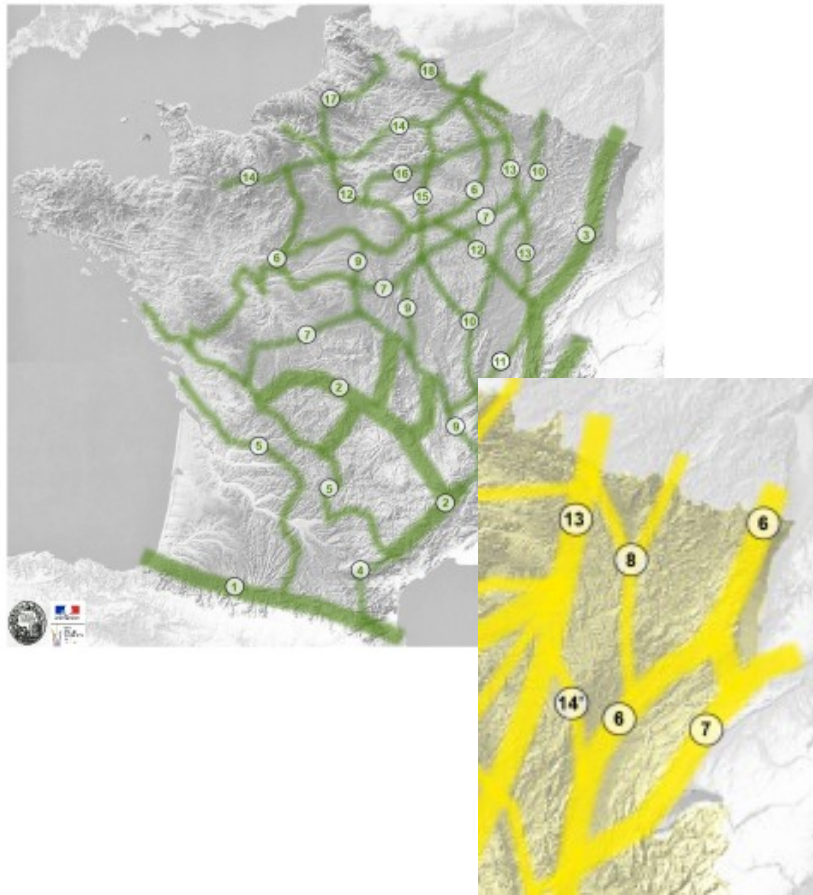
- **Cours d'eau classés (L 214-17 du CE)**



2.1. Définition des corridors

- **Corridors écologiques** : non surfaciques, tracés indicatifs s'ils ne sont pas associés à un cours d'eau, canal, infrastructure.
- **d'importance nationale** :
 - voies de migration et d'échanges définies dans les orientations nationales
- **d'importance régionale** :
 - l'analyse visuelle sur la base de localisation des réservoirs et des noyaux de population d'espèces : les tracés sont choisis selon le chemin le plus direct en modulant le tracé en fonction de l'occupation du sol,
 - l'identification des axes de passage préférentiels dans le massif vosgien,
 - l'étude au cas par cas des corridors déjà identifiés dans les ScoT et dans la stratégie régionale élaborée par le Conseil Régional en 2003.

2.3. Corridors nationaux



CN11	Vallée de la Bruche	Allemagne Lorraine	Continuité Massif Vosgien/Plaine/Rhin/Forêt Noire Axe prioritaire pour la migration des poissons amphihalins	Cours d'eau vosgiens Milieux alluviaux (forêts et milieux ouverts humides) Prairies et milieux agricoles extensifs Forêts de plaine et montagne	Crapaud vert, Azuré des paluds, Azuré de la sanguisorbe Espèces des cours d'eau et des milieux alluviaux associés, espèces des milieux forestiers et des prairies
------	---------------------	-----------------------	---	--	--

2.3. Principes du SRCE

Ce qu'est le SRCE :

- Proposer une vision globale des continuités écologiques (document cadre L 371- 3 du CE) ;
- Une cartographie régionale au 1/100 000ème.

Ce que n'est pas le SRCE :





- Ce n'est pas figer le territoire mais en préserver les fonctionnalités écologiques ;
- Ce n'est pas interdire d'aménager mais préserver la biodiversité tout en répondant aux besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- Ce n'est pas bloquer les activités humaines mais les intégrer dans le territoire sans compromettre la continuité et le fonctionnement de ce réseau écologique.





2.3. Carte du du SRCE

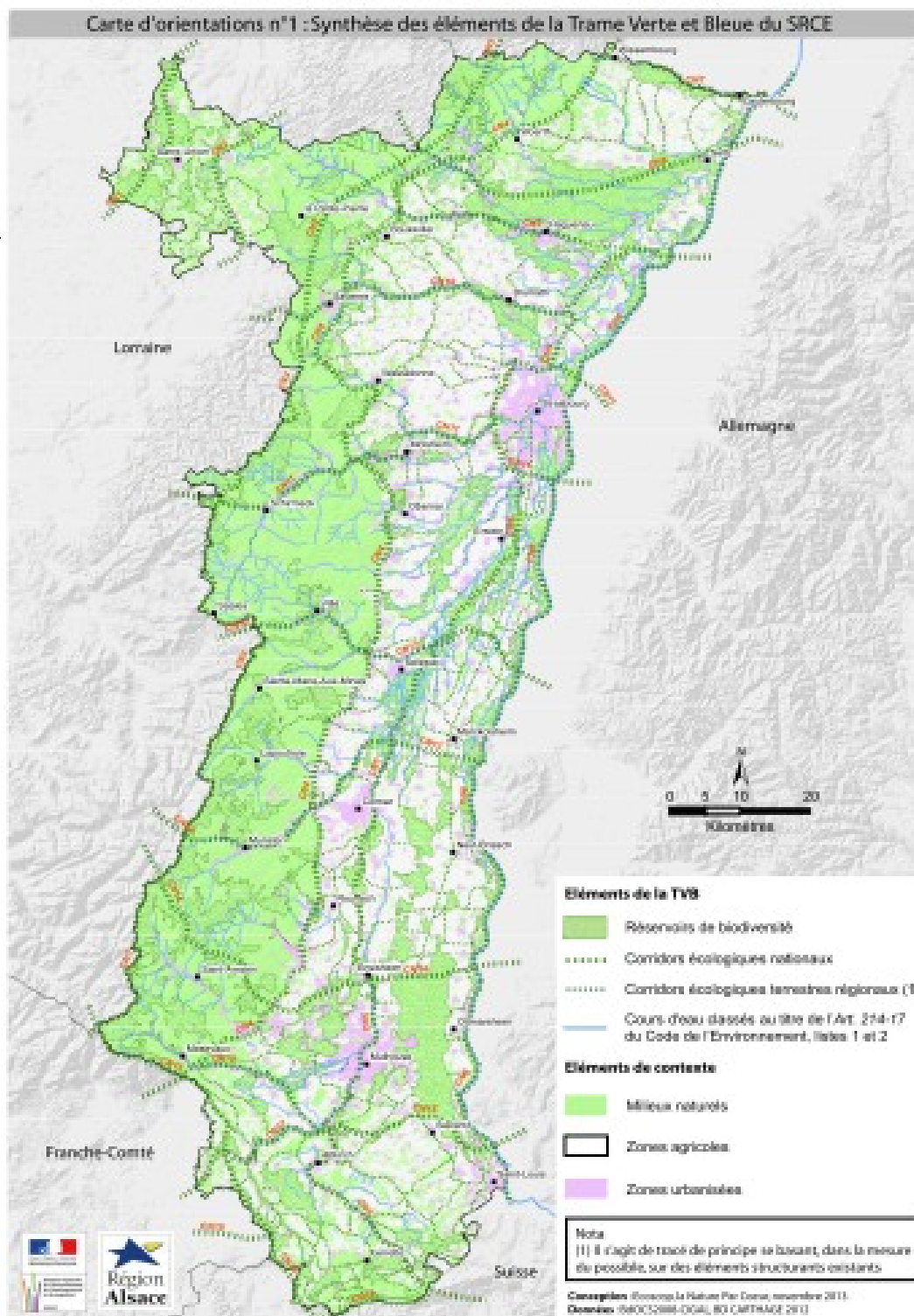
Carte d'orientation (1/480 000^{ème})

Éléments de la TVB

-  Réservoirs de biodiversité
-  Corridors écologiques nationaux
-  Corridors écologiques terrestres
-  Cours d'eau classés au titre de l'Art. 214-17 du Code de l'Environnement, liste 1 et 2

Éléments de contexte

-  Milieux naturels
-  Zones urbanisées



3. *Comment utiliser le SRCE*



3.1. Utilisation du cadre et des informations du SRCE




Les SRCE, un cadre et un document d'information sur les continuités écologiques régionales

(1/100000ème 1 mm = 100 m) :






- 4 cartes d'orientation,
- 8 cartes d'information.

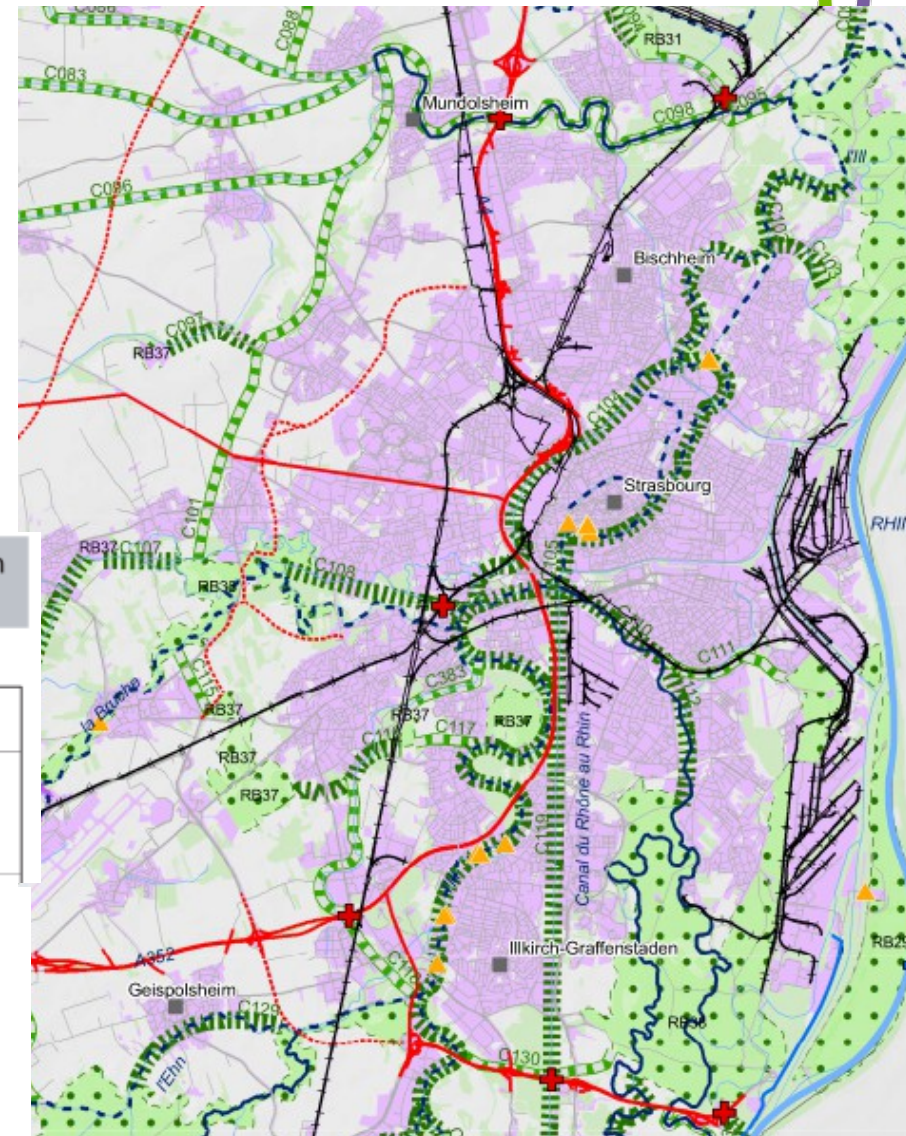
Carte d'orientation n°3 (planches 1 à 14) : Objectifs de maintien ou de remise en bon état de la fonctionnalité des éléments de la trame verte et bleue du SRCE

Éléments de la trame verte et bleue

Corridors écologiques		à préserver	à remettre en bon état (1)
Terrestres	corridors (3)		
	axes de passage préférentiels pour la faune dans le massif vosgien		

Principaux points ou zones à enjeux liés à la fragmentation à traiter prioritairement

-  Principaux points ou zones à enjeux liés aux infrastructures
-  Principales zones à enjeu au niveau de lignes à haute tension
-  Obstacles à l'écoulement des cours d'eau à rendre franchissables (Ouvrages Grenelle)
-  Obstacles à l'écoulement des cours d'eau rendus franchissables (Ouvrages Grenelle)
-  Crapauduc à restaurer



3.1. Une appropriation locale

**Articulation des échelles : passer de la carte du SRCE
1/100 000ème au territoire de projet 1/2000ème.**

SRCE

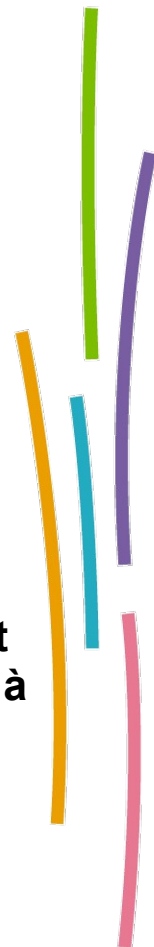


Schéma de gestion des
eaux, Schéma
urbain



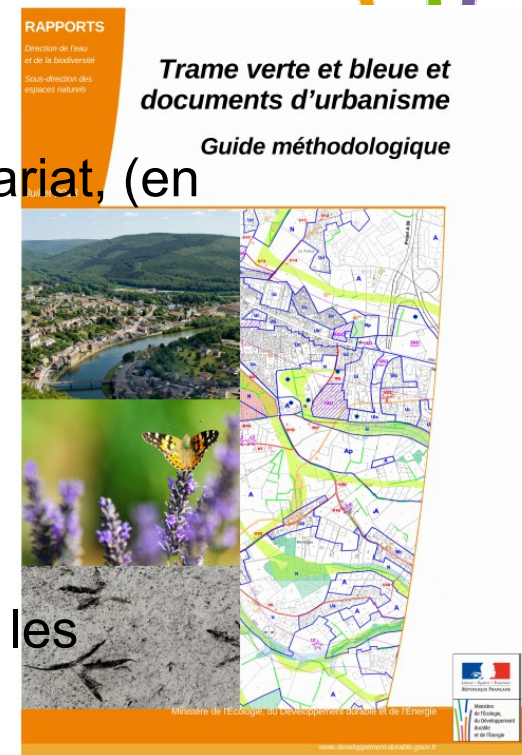
Plan Local d'urbanisme, projet
d'aménagement

Un corridor n'est pas un « couloir à espèce » : nécessité d'identifier des corridors se basant sur les espèces et/ou les habitats.



3.1. Des outils complémentaires

- Le guide technique opérationnel élaboré en partenariat, (en compléments des outils existants SCOT et PLU)
- Des formations-actions opérationnelles,
- Un accompagnement des maîtres d'ouvrages pour les documents d'urbanisme et les projets,
- Un suivi régulier par le Comité Alsacien de la Biodiversité (CAB) et son comité ad hoc.



Réunion d'échange du 19 février 2014

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Site extranet CAB / SRCE

<http://extranet.alsace-srce.developpement-durable.gouv.fr>

nom d'utilisateur : visiteur-alsace-srce

mot de passe : visiteur-alsace-srce

Site internet du Ministère de l'Écologie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue.html>